

BIOALLIANCE PHARMA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 3.224.208,50 euros
Siège Social : 49, boulevard du Général Martial Valin - 75015 Paris
410 910 095 RCS Paris

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 10 novembre 2007 au 30 septembre 2008 (*la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme*) :

**Tableau de déclaration synthétique
Situation au 30 septembre 2008**

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,14 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (1) au titre d'un contrat de liquidité	17 621
Valeur comptable du portefeuille (1)	84 191,56 euros
Valeur de marché du portefeuille (1) Sur la base du cours de clôture du 30/09/2008 soit 4,82 euros	84 933,22 euros

Bilan de l'exécution du programme entre le 10 novembre 2007 et le 30 septembre 2008

	Flux bruts cumulés* dans le cadre d'un contrat de liquidité		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	362 753	354 633	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Cours moyen de transaction	6,67	6,71				
Montants	2 418 146	2 380 660				

* Les flux cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

2) Répartition par objectifs des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 17 621 représentant 0,14% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : 17 621
- Opérations de croissance externe : 0
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

3) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 29 avril 2008
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 1.289.683 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 17 621 (soit 0,14% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 272 062 actions (soit 9,86 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 26,60 euros
- **Objectifs [par ordre de priorité décroissant]** :
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - Assurer la couverture de tout plan d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
 - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions ainsi rachetées, conformément à l'autorisation conférée au directoire par l'assemblée générale du 29 avril 2008 dans sa dix-neuvième résolution.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 29 avril 2008, soit jusqu'au 28 octobre 2009.

La présente publication est disponible au siège social, pour toute personne en faisant la demande.